

- RÉVISION -  
SCOTSUD54

ATELIERS DU PROJET  
D'AMÉNAGEMENT  
STRATÉGIQUE

# SYNTHÈSE

JUIN 2021

## INTRODUCTION

Ce document constitue la synthèse des premiers Ateliers du Projet d'Aménagement Stratégique.

Dans la continuité des webinaires de décembre 2020 (partage du diagnostic), les ateliers avaient pour objectifs :

- De débattre et d'enrichir les grands enjeux à intégrer au « **Projet d'aménagement stratégique** »<sup>1</sup> du SCoT ;
- De formuler des propositions d'orientations et leviers d'actions possibles ;
- De repérer les questions qui font débat, les points de tension, les sujets qui nécessiteront un approfondissement.

Du 16 au 30 mars 2021, 5 séances d'ateliers ont ainsi été organisées, auxquelles 135 participants différents ont contribué. A chaque séance entre 35 et 50 personnes ont participé en présentiel ou en visioconférence (élus des communes et des intercommunalités, professionnels des collectivités et partenaires institutionnels, acteurs associatifs et socioprofessionnels...).

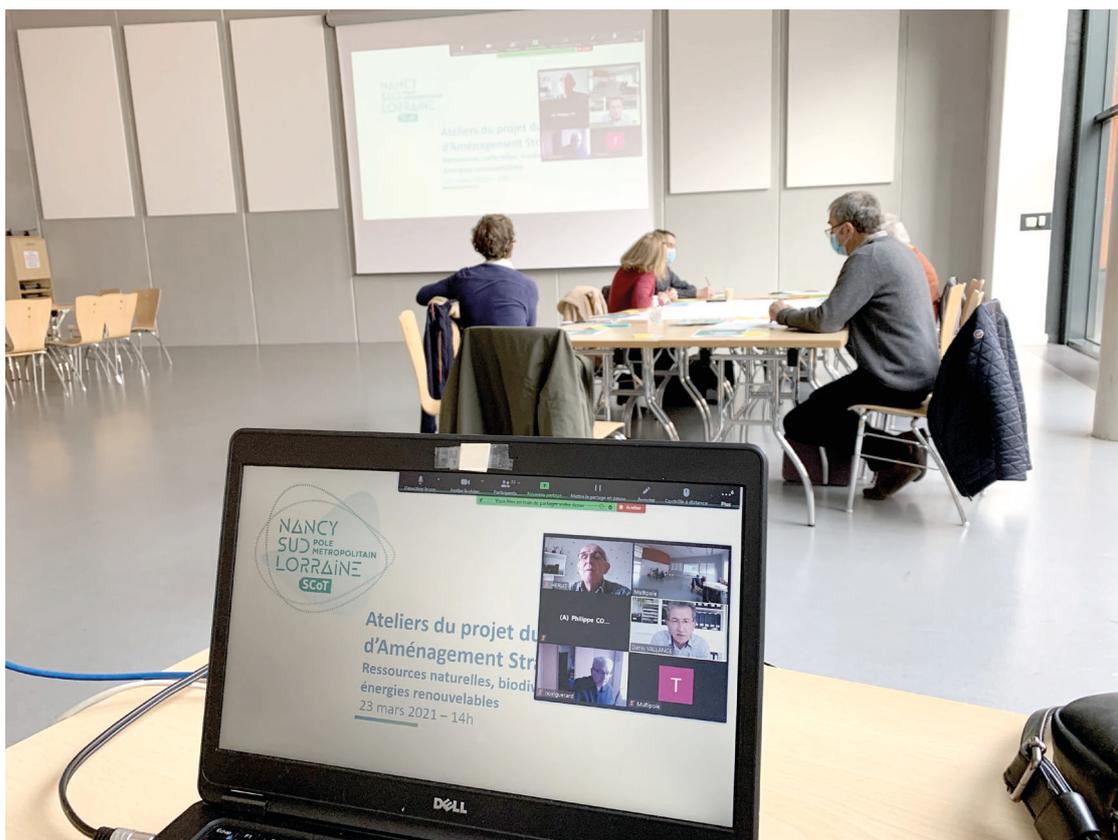
**A noter :** 2 autres sessions d'ateliers seront organisées dans le cadre de la révision du SCoT :

- Après l'été, pour approfondir les orientations du Projet d'aménagement stratégique (PAS)
- Fin 2021 / Début 2022, pour travailler sur le Document d'orientations et d'objectifs (DOO), les règles communes à intégrer au SCoT

### <sup>1</sup> **Qu'est-ce qu'un Projet d'Aménagement Stratégique**

Le Projet d'Aménagement Stratégique (anciennement PADD) doit permettre d'exprimer le projet politique du territoire Sud Meurthe-et-Moselle. Il définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à 20 ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Il doit favoriser :

- Un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales,
- Une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols,
- Les transitions écologique, énergétique et climatique,
- Une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie,
- Une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux,
- La qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.



## LES IDÉES-FORCES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES ATELIERS

Les nombreux échanges et contributions ont permis de dégager un certain nombre d'idées :

- La nécessité de changer de modèle, d'accompagner et de mettre en œuvre les transitions ;
- Penser temps long, mettre la qualité de vie, la santé et le bien-être au cœur des réflexions ;
- Sortir des concurrences, trouver des complémentarités entre territoires, dialoguer ;
- Garder de la souplesse, de l'espace pour les possibles qui n'existent pas encore et qui sont à inventer, penser et construire « réversible » (anticiper les évolutions) ;
- S'appuyer sur les compétences, ressources, filières, écosystèmes de notre territoire pour être plus résilient et s'engager dans les transitions ;
- Une volonté de mieux organiser la proximité dans un contexte d'interdépendance territoriale ;
- La volonté d'associer plus activement les acteurs et citoyens du territoire à la transition ;
- De nombreuses propositions et des pistes de travail pour repenser les politiques publiques d'aménagement, au-delà du SCOT ;
- Les principes généraux de la structuration et de l'organisation territoriale autour d'une armature territoriale et d'une trame verte et bleue réaffirmées.

## ATELIER 1 : HABITAT, MOBILITES ET ÉVOLUTION DES MODES DE VIE

*Ce qui semble faire consensus :*

### VERS UNE APPROCHE DES BESOINS EN LOGEMENTS PORTÉE VERS LE QUALITATIF PLUTÔT QUE LE QUANTITATIF

L'atonie démographique et les mutations sociologiques de la population à l'œuvre (vieillesse, réduction de la taille des ménages) sont à l'origine de nouveaux modes d'habiter qui posent le défi d'une nouvelle offre de logements, plus adaptée à ces besoins.

La faible dynamique démographique à venir pose ainsi la question du dimensionnement des besoins en logements d'un point de vue quantitatif, d'autant plus que la vacance tend à augmenter.

Ce contexte est bien appréhendé par les participants qui ont clairement exprimé comme prioritaire la nécessité de penser une offre en logements apportant des solutions à ces nouvelles façons d'habiter et permettant de répondre aux problèmes posés par le vieillissement.

Il a été ainsi exprimé la volonté d'orienter le développement résidentiel vers :

- Des logements plus modulables pour mieux prendre en compte l'évolution des besoins au cours de la vie (surface plus ou moins grandes selon les âges de la vie, adaptation à la perte de mobilité...), mais également aux nouvelles aspirations de la population (plus d'espaces extérieurs) ;
- De nouvelles formes d'habitat qui pourraient répondre aux enjeux du maintien à domicile et créateur de lien social (collocations seniors, espaces et services mutualisés, mixité générationnelle...).

« Penser l'offre de logement en terme de parcours résidentiel ;  
de la jeunesse à la vieillesse »

« Prendre en compte la réalité du vieillissement  
pour les nouvelles formes d'habitat »

« Etre raisonnable sur cette  
volonté d'absolument vouloir  
augmenter la population »

## LA NÉCESSITÉ DE S'APPUYER SUR LE PARC EXISTANT POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET POUR PROTÉGER LES SOLS

Les participants aux ateliers ont fait part de la nécessité d'intervenir sur le parc existant pour répondre aux besoins en logement des prochaines années. En effet, l'amélioration et la modernisation du parc existant sont des leviers fondamentaux pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et d'adaptation au vieillissement et aux évolutions des modes d'habiter. Certains ont mis en avant la nécessaire rénovation énergétique et l'adaptation des lotissements existants.

Les participants aux ateliers ont également été nombreux à lier ces questions d'amélioration de l'habitat à celle de la limitation de la consommation foncière. Il a ainsi été question

d'adapter le parc existant, de lutter contre la vacance, de mobiliser les dents creuses, préalablement à l'aménagement de nouveaux lotissements.

Il a également été exprimé le fait que certaines exigences environnementales nécessiteront de la régulation (limitation de la consommation foncière, choix constructifs, formes urbaines). Pour s'assurer de l'efficacité de ces principes, ils devront être adaptés aux contextes territoriaux et compréhensibles par tous (pédagogie et communication), la diversité des territoires du Sud54 nécessitant des approches et solutions différenciées.

« Il faut agir sur la demande et démonter le mythe de la maison individuelle en lotissement pour promouvoir d'autres formes d'habitat »

« Il faut travailler sur les dents creuses, la densification et l'existant, arrêter la course au développement des lotissements »

« Il est nécessaire de prendre en compte les sols, pour préserver leur qualité et leurs capacités de production »

## PAS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT POSSIBLE SANS DE VÉRITABLES LEVIERS OPÉRATIONNELS

L'envie de se donner des moyens innovants, d'inventer des outils pour engager une politique d'amélioration du parc de logement, de lutte contre la vacance et de limitation de la consommation foncière a été clairement exprimée parmi les participants.

Mais il a été rappelé que la réussite de cette politique passe par une approche systémique, engageant d'autres leviers et acteurs importants de l'aménagement du territoire, en particulier :

- Disposer de véritables leviers opérationnels et financiers de la part des pouvoirs publics. La rénovation-adaptation du parc existant et la lutte contre la vacance ne sont possibles que si les politiques nationales suivent (outils et financement) ;
- Accompagner les collectivités vers les bons outils d'amélioration de l'habitat ;
- Maintenir et développer l'offre en service, notamment dans les polarités des territoires ruraux. Les acteurs de cette offre sont multiples et leurs stratégies parfois contradictoires voire délétères pour l'attractivité des territoires ruraux.

« Il faut des politiques nationales pour accompagner l'adaptation et la rénovation des logements, c'est un problème économique avant tout »

« Avoir une approche systémique des problèmes »

« Pouvoir offrir des services et des lieux communs dans les territoires moins bien desservis »

## **PAS DE TRANSITIONS POSSIBLES SANS ACCEPTATION SOCIALE, MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES (ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS), EXPÉRIMENTATIONS ET COMPÉTENCES (FORMATION)**

Les participants ont rappelé que le territoire disposait de nombreuses ressources locales (matériaux, entreprises et savoir-faire) sur lesquelles il sera nécessaire de s'appuyer.

Il a également été exprimé la volonté d'expérimenter, de s'ouvrir à de nouveaux modes de faire et de sortir des réflexes habituels de l'aménagement : urbanisme transitoire, réemploi et économie circulaire, réversibilité.... Ceci nécessite des compétences et donc de la formation, ainsi que le développement de filières qui n'existent pas toujours.



« Garder de la souplesse,  
penser réversible »



« Faire de l'urbanisme  
différemment laisser la place  
à l'expérimentation »

## **MOBILITÉ – TRANSPORT, UN BESOIN DE COMPLÉMENTARITÉ, DE DIALOGUE ENTRE TERRITOIRES**

Un fort besoin de complémentarités et de dialogue entre territoires a été exprimé, afin d'offrir un niveau de transport efficace, répondant aux besoins de l'ensemble du bassin de mobilité du Sud54. La Métropole étant au cœur des mobilités du territoire, ses choix en matière de mobilités devraient fortement impacter l'ensemble des mobilités du Sud54.

Il ressort des expressions, la volonté de continuer à s'inscrire dans les principes définis par le SCoT précédent à savoir :

- penser la mobilité autour du quotidien (travail, scolarité, service de santé, achats...);
- lier transport et développement du territoire, en favorisant le développement urbain avec la proximité des services et infrastructures. Cette articulation ne doit cependant pas oublier les territoires ruraux peu denses où la voiture reste souvent le seul mode de transport ;
- articuler les territoires en proposant des continuités interterritoriales plus fortes dans l'offre de transport en commun ;
- chercher à développer la complémentarité et non la concurrence entre les modes de transports, posant la question de l'intermodalité et de son organisation ;
- poursuivre le développement des mobilités douces, notamment en milieu rural. Il a par exemple été constaté que les aménagements routiers sont encore conçus uniquement pour les transports motorisés et laissent peu de place à ces modes actifs ;
- développer des services et équipements autour des pôles multimodaux, par exemple des tiers-lieux.



« Les problématiques des milieux périurbains et ruraux ne sont pas du tout les mêmes »

« Nous devons faire des mobilités actives une priorité dans l'aménagement de l'espace public »



« Renforcer l'offre de transports en communs dans les territoires ruraux via des pôles d'échanges »



## Les réflexions qui restent à mener :

### **L'évolution de la démographie du territoire :**

Quel scénario de développement démographique pour le territoire ? Souhaite-t-on accueillir de nouvelles populations sur le territoire ? Peut-on assumer une atonie démographique sur le long terme ?

### **La structuration du développement résidentiel :**

- La localisation du développement résidentiel : les secteurs à prioriser pour le développement résidentiel dans un contexte de progression de la vacance et d'objectifs régionaux et nationaux de gestion économe de l'espace ;
- La quantification du développement résidentiel : les objectifs de production de logements dans un contexte démographique atone ;
- L'intensification du développement résidentiel : quels niveaux de densité, de renouvellement urbain-extension ?

## **ATELIER 2 : ACCÈS AUX SERVICES, COMMERCES, ÉQUIPEMENTS ET EMPLOIS**

*Ce qui semble faire consensus :*

### **LA VOLONTÉ DE DÉFINIR UNE OFFRE DE PROXIMITÉ : UN BOUQUET DE SERVICE MINIMUM POUR TOUS ET RAPIDEMENT ACCESSIBLE**

Les débats ont permis de mettre en avant le fait que le niveau de service est une composante forte de l'attractivité d'un territoire et donc de la nécessité d'offrir un véritable bouquet de services qui pourrait constituer une offre minimale de proximité. Cette notion de bouquet de service ouvre la question de son contenu et de la notion de proximité.

Le ¼ d'heure a souvent été exprimé comme un temps d'accès raisonnable mais qui ne recouvre pas les mêmes modalités d'accès en milieu urbain dense qu'en secteur rural.

Des pistes de réflexion pour organiser cette offre ont été exprimées, elles concernent :

- L'attractivité et l'accessibilité des polarités urbaines et rurales, souvent au cœur de l'offre de services ;
- Le développement des usages numériques pour rapprocher les services aux publics et territoires les plus éloignés ;
- Le regroupement et la mutualisation de cette offre sur des lieux stratégiques (gares, centres-bourgs, nouveaux pôles intermodaux de services).

« *Faut-il rapprocher l'utilisateur de l'offre de service ou l'offre de service de l'utilisateur ? Il n'y a pas de solutions simples [...] il faut s'adapter aux territoires selon leurs caractéristiques et les usages [...] en se préservant de toute fracture sociale* »

»

« *Un bouquet de services de proximité est nécessaire notamment en milieu rural, il doit concerner la culture, la santé, l'éducation, le périscolaire...* »

»

## UNE NÉCESSITÉ DE COHÉRENCE ENTRE ORGANISATION DE L'OFFRE DE SERVICE ET CHOIX D'AMÉNAGEMENT

Les polarités urbaines et rurales qui maillent le territoire sont au cœur de l'offre de service. Mais ces dernières semblent de plus en plus fragilisées et perdent en attractivité, fragilisant mécaniquement l'offre de service qu'elles abritent.

Pour consolider l'offre de service existante dans ses polarités, la nécessité de les renforcer et leur faire gagner en praticité semble partagée.

Quelques pistes de réflexion ont été posées, notamment le fait de favoriser la praticité des usages dans ces centres-bourgs (organisation du stationnement, des espaces publics), mais également les actions portant sur l'amélioration de l'habitat - la lutte contre la vacance, pour rapprocher consommateurs et usagers de l'offre existante.

Des questionnements ont également été exprimés, concernant les choix d'aménagement à opérer, en particulier :

- Les points d'accroche à privilégier pour maintenir une offre de service minimale dans certains territoires (armature) ;
- La répartition du développement résidentiel et l'organisation des mobilités ;
- Le développement de pôles intermodaux (conciergerie, bornes de retrait, gare) pour les services.

« Développer des pôles de services de proximité en zone rurale (commerce, pharmacie, boulangerie, professionnels de santé...) »

« Calquer l'armature des pôles multimodaux sur l'armature urbaine, densifier autour des lignes de transports en communs structurantes, des haltes, des gares...en respectant aussi les enjeux de nature en ville »

« Attention à ne pas amplifier les tendances lourdes en laissant se positionner les nouvelles offres de services là où la population se concentre déjà excessivement. Engager un mouvement de regroupements multipolaires économie / services / habitat »

## DES USAGES ET SERVICES NUMÉRIQUES À ANTICIPER

Les participants ont attiré l'attention sur le fait que si le déploiement du Très Haut Débit et de la fibre devrait être effectif pour l'ensemble du territoire d'ici peu, la question des usages et de l'accompagnement à la maîtrise de ces outils reste entière.

De nouveaux services sont en cours de déploiement (télétravail, télémédecine...), dont certains n'existent pas encore et pourraient affecter l'organisation du territoire, créer de nouvelles concurrences.

Des interrogations ont ainsi été posées pour s'assurer que ces nouveaux services viennent en complémentarité avec les services et commerces actuels. Il est nécessaire d'anticiper et d'organiser le déploiement à venir et les futures implantations, notamment dans les domaines de :

- La santé avec consultations en ligne et bornes de télémédecine ;
- Les nouvelles formes de travail et la multiplication des tiers lieux ;
- Les lieux de vente directe et circuits-courts.

D'autre part, il a été rappelé que si l'on veut ramener l'offre via le numérique, cela nécessite la formation de certains publics : accompagnement des petits commerçants pour la vente en ligne, public trop éloigné de la pratique numérique, lutte contre l'illectronisme.

« Le télétravail permet de gagner du temps sur les trajets. Ce temps peut être valorisé pour d'autres activités : culture, jardin partagé, aide... »

« Besoin et nécessité de regrouper certains services du quotidien pour les communes plutôt rurales (médecins, boulangerie...) »

## RÉINVENTER LE MODÈLE DE NOS ZONES COMMERCIALES, ANTICIPER LES MUTATIONS POUR ÉVITER LES FRICHES

Les participants ont fait part de leur interrogation sur l'avenir des zones commerciales au regard de l'évolution des pratiques de consommation notamment sur Internet. Quelques pistes de réflexion ont été exprimées portant sur :

- L'adaptation des surfaces commerciales à la taille des communes ;
- L'encadrement de la qualité architecturale et l'intégration environnementale des commerces et équipements ;
- Le besoin de maintenir les commerces dans les centralités, comme vecteur de proximité et de lien social ;
- Les nouveaux besoins et nouveaux concepts commerciaux, notamment en matière de circuits-courts et de ventes-directes



« Le commerce évolue vite, il faut arriver à faire des propositions qui ne soient pas rendues rapidement obsolètes par la réalité du terrain »



« Attention à ne pas saturer l'offre commerciale »



## TRAVAILLER SUR DE NOUVEAUX CIRCUITS DE DISTRIBUTION PERMETTANT UNE MEILLEURE IRRIGATION DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE CIRCUITS COURTS

Le constat a été fait d'une offre locale importante, mais relativement atomisée avec une demande de plus en plus forte. Cette offre est souvent le fait de vente directe chronophage et très engageante pour les producteurs, ce qui appelle à l'optimisation du système de distribution en circuit-court.

La question d'un « Rungis local » a été abordée. Ce projet pourrait permettre d'alimenter les grandes cuisines centrales des collectivités mais également le grand public et les restaurateurs. Les participants ont insisté sur l'effort de logistique important à mettre en œuvre pour y parvenir.



« La logistique urbaine devient un sujet important, la grande partie du coût d'un produit venu de Chine provient du dernier kilomètre »

« Si la livraison se développe il faut parallèlement avoir une logistique du dernier kilomètre hyper décarbonnée... quand bien même il y aura moins de déplacements individuels »

### Les réflexions qui restent à mener :

#### Définir les grandes orientations de la stratégie commerciale et son application, en particulier :

- Les principes de l'organisation commerciale du territoire à différentes échelles (des commerces de proximité aux zones de rayonnement métropolitain).
- Les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, du fait de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire et le développement durable.
- Les conditions privilégiant la consommation économe de l'espace, notamment en entrée de ville, par la compacité des formes bâties, l'utilisation prioritaire des surfaces commerciales vacantes et l'optimisation des surfaces dédiées au stationnement.

## ATELIER 3 : RESSOURCES NATURELLES, BIODIVERSITÉ, PAYSAGES ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

*Ce qui semble faire consensus :*

### LA NÉCESSITÉ DE REVOIR NOTRE APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SOUS LE PRISME DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET DES RESSOURCES AINSI QUE DE LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENR<sup>1</sup>.

La plupart des participants ont rappelé la nécessité d'avoir une approche du développement plus raisonnée, centrée sur la qualité de vie, la préservation des patrimoines (environnemental, paysager) et des ressources.

Les interventions ont beaucoup porté sur le rapport aux ressources, en rappelant que la priorité doit être de consommer moins, de recycler et développer des énergies

renouvelables. Ces interventions se rattachent ainsi au principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

La question des échelles géographiques pour traiter ces questions a également été posée. Il est nécessaire de s'affranchir des limites administratives et d'avoir une approche différenciée selon l'échelle, en particulier pour les continuités écologiques.

”

« La première EnR est celle que l'on ne consomme pas,  
donc il faut privilégier les économies d'énergie »

”

”

## LES ACQUIS DE 2013 À PRÉSERVER EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES SOLUTIONS À TROUVER POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA NATURE ORDINAIRE

Le constat a été fait que les acquis du SCoT de 2013 en matière de protection environnementale doivent être reconduits et améliorés.

Notamment sur la question des continuités écologiques, dont la protection pourrait être améliorée, via une meilleure articulation entre échelles (de l'échelle régionale à l'échelle locale), et une meilleure prise en compte de la nature ordinaire.

Des pistes de réflexion pour organiser cette offre ont été exprimées, elles concernent :

- Une meilleure connaissance des milieux ordinaires qui participent à la biodiversité et aux paysages : bosquets, haies, vergers, ripisylve, prairies remarquables... et ce en milieu agricole, naturel et à proximité des villes et villages.
- Une prise en compte du sol comme élément à part entière du SCoT, selon une approche de

type trame brune. Il s'agit de considérer le sol, non pas uniquement en tant que ressource, mais comme support de fonctionnalité écologique et base d'écosystèmes.

A été également exprimée la volonté de renforcer la multifonctionnalité des forêts afin de permettre à la fois l'exploitation sylvicole, les usages récréatifs et touristiques mais également la préservation d'îlots de biodiversité (îlots de senescence).

« Il y a des externalités positives de la nature : aménités environnementales : bien être de l'Homme, respirations, santé, lien social, rôle économique de la nature »

” ”

## LA FORÊT ET L'AGRICULTURE COMME LEVIERS MAJEURS DES POLITIQUES DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA RESSOURCE EN EAU, D'ADAPTATION ET DE RÉDUCTION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'agriculture et la forêt ont été bien identifiées comme des leviers indispensables des politiques de préservation de la biodiversité, d'adaptation et de réduction du changement climatique, de préservation de la ressource en eau.

Les impacts du changement climatique font ou vont faire évoluer les modes de production, le choix des essences et variétés et donc nos paysages. La question de l'accompagnement des acteurs de ces secteurs vers une transition répondant aux enjeux environnementaux reste entière.



## UN DÉVELOPPEMENT DES ENR QUI POSE ENCORE QUESTION, DES ÉQUILIBRES À TROUVER ENTRE PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITÉ ET EXPLOITATION DES RESSOURCES

Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'équilibre entre l'exploitation des ressources locales, développement des EnR et préservation des patrimoines (naturels et paysagers).

Il a été demandé d'affiner la connaissance des potentiels de développement des énergies renouvelables, en tenant compte de la valeur biologique des milieux naturels et des paysages afin d'exclure certains espaces (ex : fronts de côtes à préserver de l'éolien, etc..).

La question de la méthanisation a également été régulièrement soulevée. Le constat a été fait que ces projets ne sont pas toujours qualitatifs et vertueux pour les milieux naturels. Il reste encore beaucoup de travail pour développer une méthanisation durable à l'échelle du territoire. Cela passera par une déclinaison locale de la stratégie régionale en associant les agriculteurs et les collectivités.

Il a été rappelé que si l'on souhaite placer le territoire sur une trajectoire à énergie positive, cela nécessitera de favoriser le développement des énergies renouvelables et donc engendrer des impacts sur les paysages et le bâti.

« Favoriser l'ensemble des énergies en intégrant les enjeux environnementaux, mais il faut assumer les impacts sur les paysages »



## DES EFFORTS À MENER POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES BÉNÉFICES D'UNE PLUS GRANDE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME

Certains participants ont rappelé que l'urgence environnementale n'est pas encore partagée par l'ensemble de la société. Un important travail d'acculturation et de pédagogie est encore à mener pour replacer le citoyen à la base des enjeux de préservation de la nature.

Il a été également exprimé le fait que l'application des orientations du SCoT en matière d'environnement est encore souvent perçue comme une contrainte.

Il est nécessaire d'inverser le regard sur les vertus de la protection environnementale, qui est facteur d'attractivité, rend le territoire plus résilient et offre de nombreux services écologiques (diminution de la pollution, préservation de la ressource en eaux, îlots de fraîcheur, pollinisation...).

La nature en ville a été citée comme exemple pour illustrer ses bienfaits sur l'amélioration du cadre de vie, de l'attractivité, du bien-être et de résilience face au changement climatique.



« Faire du Citoyen un « expert », un « artisan »



« Créer des zones de jardinage dans les cours d'école dès la maternelle jusque dans les maisons de retraite »



## UN BESOIN DE SOUPLESSE DANS L'APPLICATION DES PRINCIPES ET FUTURES ORIENTATIONS DU SCOT EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, VERS UNE APPROCHE DIFFÉRENCIÉE SELON LES PROJETS ET LES TERRITOIRES

Certaines orientations, en matière de protection des milieux, ont parfois été difficile à mettre en œuvre. Ces difficultés ont pu être à l'origine de cette perception contraignante des exigences environnementales.

Des demandes d'adaptation au contexte territorial et au projet ont été nombreuses. A ainsi été présenté l'exemple de l'artificialisation des sols et de la consommation foncière, acceptable pour certains projets industriels ou artisanaux porteurs d'emplois productifs, et à l'inverse exclue pour certains projets commerciaux faiblement générateurs d'emplois et déstructurant pour des polarités existantes (centres-villes ou zones commerciales existantes).

« Il faut de la souplesse dans la contrainte, chaque territoire est différent il faut pouvoir adapter et apporter de la souplesse dans l'application des principes à chaque territoire »



## PRENDRE EN COMPTE LES DIFFÉRENTES STRUCTURES PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

La qualité et la diversité des paysages ont été mis en avant par les participants, nécessitant une protection et une mise en valeur. Deux axes de réflexions ont émergés :

- Inscrire des principes de préservation des paysages adaptés à cette diversité paysagère ;
- Travailler sur la pédagogie afin de mieux faire connaître le paysage aux habitants.

Au-delà de l'identité, insister sur la notion de patrimoine, acquis du SCoT à maintenir voire renforcer tel que les coupures vertes et les limites intangibles à l'urbanisation.



*« Les paysages vont évoluer, il faut assumer le lien entre nos activités et les paysages, car ce sont nos activités qui créent les paysages »*



## *Les réflexions qui restent à mener :*

### **La définition d'un cadre partagé, permettant d'établir les compromis acceptables entre préservation de la biodiversité et des paysages et développement des énergies renouvelables :**

- Intégrer la trame verte et bleue au projet global de territoire, définir une trame verte et bleue à l'échelle du SCoT, en cohérence avec le SRADDET ;
- Les principes de préservation directes des éléments de la trame verte et bleue, au travers la détermination des espaces et sites à protéger strictement, et indirectes par la définition d'enveloppes urbaines, de limites à l'urbanisation, de ceintures vertes..., la limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles ;
- Les principes de prise en compte des corridors et de la trame verte et bleue dans les futurs aménagements et documents d'urbanisme ;
- Déterminer une trajectoire de réduction des GES, en prenant en compte des objectifs globaux énergie-climat : la réduction de la consommation d'énergie et l'économie des énergies fossiles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et l'adaptation au changement climatique ;
- Déterminer, qualifier, quantifier les conditions pour assurer cette trajectoire (structuration et organisation territoriale, principes d'aménagement, objectifs de compacité, potentiel de production d'EnR...).

## ATELIER 4 : RELANCE ÉCONOMIQUE ET DÉFIS DES TRANSITIONS

*Ce qui semble faire consensus :*



### DES FRICHES POUR RÉPONDRE À LA LIMITATION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE ET AUX BESOINS FONCIERS, MAIS UN POTENTIEL MAL CONNU ET QUI POSE DES QUESTIONS D'OPÉRATIONNALITÉ

Le potentiel que représentent les friches du territoire comme réponse à la fois aux besoins en foncier économique des entreprises et à la nécessaire limitation de la consommation foncière, a été relevé à de nombreuses reprises.

Toutefois de nombreux freins ont été soulevés :

- La faible connaissance du potentiel existant, notamment la question des coûts de dépollution, l'adaptation du foncier, sa localisation et son accessibilité au regard des besoins des entreprises ;
- Le coût financier important, la complexité technique et le temps de mobilisation très long qui grèvent l'équilibre économique de telles opérations ;

- La longueur de ces projets souvent antinomiques avec le temps du monde économique dont les logiques d'investissement et de marché nécessitent de pouvoir répondre rapidement à des besoins en terme de localisation et d'extension.

La question de se doter d'une vraie stratégie sur ces friches pour valoriser notre potentiel reste entière. Des pistes de réflexion ont été évoquées de mutualisation des moyens et collaboration des territoires : vers un portefeuille foncier « friches » à l'échelle du Sud54 ?



*« Ne serait-il pas possible de privilégier les implantation vers les nombreuses friches industrielles et militaires... et à défaut si ce n'est pas possible vers du foncier plus classique »*



## UN BESOIN DE CONCERTATION DES STRATÉGIES FONCIÈRES EN LIEN AVEC LA TRANSITION

Il a été exprimé une volonté de coordination et de concertation à l'échelle du territoire afin de :

- Trouver une offre foncière complémentaire, notamment pour le foncier supérieur à 5000 m<sup>2</sup>.
- Optimiser l'offre existante, prioriser certains sites avant d'ouvrir de nouvelles zones.
- Mettre en place l'accessibilité numérique.

Des participants ont soulevé le fait de devoir penser la localisation du développement économique différemment, plus forcément sur des logiques de flux car le développement numérique pourrait changer la donne. A été exprimé un besoin de prospective sur ces questions afin de s'ouvrir de nouveaux horizons.

Les besoins en foncier artisanal sous forme de micro zones sont toujours présents pour assurer une offre marchande de proximité et répondre aux enjeux d'emploi sur chaque territoire, mais certaines zones restent vides, il est nécessaire de comprendre pourquoi.



« Favoriser des zones de développement pour des outils stratégiques de logistiques et de transformation des produits locaux »

## METTRE EN COMMUN LES RESSOURCES, TROUVER DES SYNERGIES

« Organisation des filières de récupération des déchets et valorisation sur une même zone, création d'emploi et savoir-faire (industrie commerce) réemploi... »

Les participants ont globalement exprimé le besoin de synergies entre acteurs économiques. Que ce soit au sein des ZAE ou dans le domaine agricole pour par exemple favoriser à grande échelle (restauration collective notamment) l'usage des produits locaux, organiser la filière d'approvisionnement (notamment au niveau logistique, et aussi acheminement des derniers km) capable de répondre à cette demande. L'idée est que l'économie circulaire ne doit pas se limiter uniquement à la valorisation des déchets.

Le constat a également été fait d'une certaine déconnexion entre notre écosystème université-recherche et l'activité agricole et économique du territoire. Cela a été jugé comme dommageable car cet écosystème pourrait disposer de ressources et idées afin d'expérimenter des solutions permettant de répondre aux défis des transitions et d'être plus résilient.

## DES ACTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT À ACCOMPAGNER

Il a été reconnu le rôle majeur de l'agriculture et de la forêt dans l'adaptation et la réduction au changement climatique ainsi que la préservation et remise en état de la biodiversité.

Il a ainsi été exprimé :

- La volonté de fortement limiter la consommation d'espaces agricoles, voire de sanctuarisation quelle que soit la valeur agronomique des terres ;
- Le besoin d'accompagnement de ses acteurs vers la transition ;
- Le souhait de valoriser et structurer les filières des produits locaux, agricoles et forestier pour l'alimentation, l'énergie, la construction ;
- La création de liens entre le tissu économique local et l'agriculture notamment au travers des circuits courts.



« Identifier des zones de maraîchage pour massifier des investissements et mutualiser des outils (transformation, logistique, intrants, énergie) ? »



*Les réflexions qui restent à mener :*



**La question des perspectives économiques du territoire pour les 20 années à venir pour mieux définir les besoins en matière de foncier économique.**

- Réfléchir à une stratégie foncière économique portant sur les segments en tension et les besoins à venir ;
- Intégrer le potentiel lié aux friches pour répondre aux besoins.

**La prise en compte des objectifs de gestion économe de l'espace, sans que cela ne grève le développement économique.**

- Définir des éléments d'arbitrage pour l'affectation du foncier.



## ATELIER 5 : SANTÉ, QUALITÉ DE VIE ET BIEN-ÊTRE DES HABITANTS

*Ce qui semble faire consensus :*

### UNE APPROCHE GLOBALE DE L'AMÉNAGEMENT POUR FAVORISER SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Pour répondre aux enjeux de santé, bien-être et de qualité de vie, il est nécessaire de mettre en cohérence toutes les politiques : de l'habitat aux mobilités, de l'alimentation, jusqu'à l'offre de soins.

Par exemple, la qualité des logements a un impact considérable sur la santé, l'amélioration du parc a donc été identifiée comme un levier majeur pour agir sur la santé.

### LA NÉCESSITÉ DE RETROUVER UN LIEN PLUS FORT ENTRE LA NATURE, NOS TERRITOIRES ET NOS AMÉNAGEMENTS AFIN D'ÊTRE PLUS RÉILIENT

Désimperméabiliser et renaturer les sols dès que cela est possible, végétaliser nos aménagements (arbres...) est une demande forte de la part des participants. A ainsi été régulièrement exprimé des exemples de services que peuvent rendre ces aménagements pour adapter nos territoires urbains et ruraux au changement climatique et améliorer la biodiversité.

Il a été cependant rappelé que ce type de démarche doit être réfléchi, en s'appuyant à la fois sur la science mais également devant répondre aux enjeux de gestions à long terme (entretien...) que peuvent poser ces

aménagements. La volonté d'impliquer plus fortement les citoyens dans ses démarches (de la conception à la gestion) a été soulevée, afin de garantir une plus grande acceptation sociale et durabilité.

Si la ville a été souvent citée comme lieu où cet enjeu est fort, suite aux canicules des dernières années, le rural a également été évoqué, notamment la place de l'arbre au bord des routes.

Le lien avec l'alimentation a également été fait, notamment la nécessité de réviser des modes de production et de consommation pour renforcer le lien social et être moins impactant.

« Prévoir la végétalisation de la plus petite échelle à la plus grande : rue, quartier, commune, interaction avec les grands espaces »



« Redonnez une place à l'arbre dans les aménagements (apport de fraîcheur, d'ombres) : en ville, en bord de route »

## LA VOLONTÉ DE RENFORCER ET MODERNISER LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame Verte et Bleue est une avancée reconnue par tous, même s'il a été plusieurs fois exprimé les difficultés de sa mise en œuvre au travers des PLU communaux, car perçue comme une contrainte ou mal comprise.

La volonté de continuer de s'appuyer sur la Trame Verte et Bleue dans les choix d'aménagement à opérer a été plusieurs fois rappelée. Mais également de la moderniser, d'y intégrer les enjeux liés au sol (trame marron) ou à l'obscurité (trame noire).

“

*« Favoriser les continuités écologiques, en lien avec les territoires voisins »*

”

*« Agir de manière concomitante aux différentes échelles territoriales : coordonner et pousser ensemble »*

”

## LA PLACE CENTRALE DE LA VOITURE DANS NOS MODES DE VIE ET D'AMÉNAGER EN QUESTION

Le constat est partagé de la trop grande place de la voiture sur notre territoire, notamment en milieu urbain. Il a été exprimé la nécessité de favoriser le développement des modes actifs en plaçant le vélo, le piéton au centre des politiques publiques de mobilité et d'aménagement.

Les participants ont conscience qu'il s'agit d'une nouvelle approche culturelle bousculant les pratiques de tous et que la transition vers un nouveau modèle sera long et difficile.

“

*« Le piéton doit trouver une place centrale dans les politiques de mobilité, se voir redonner une visibilité dans l'espace public »*

”

”

## S'ASSURER QUE LES GRANDS PRINCIPES DU SCOT EN LA MATIÈRE TROUVENT DES DÉCLINAISONS RÉGLEMENTAIRES ET OPÉRATIONNELLES SUR LES PROJETS

À la fois dans les documents réglementaires notamment PLUi, mais également dans des projets plus opérationnels quitte à innover en y associant notre écosystème université-recherche.

## S'ASSURER D'UNE BONNE COMPRÉHENSION ET ACCEPTATION AUPRÈS DES HABITANTS DU TERRITOIRE

A été plusieurs fois exprimé la volonté d'une plus grande implication des citoyens dans les choix d'aménagement ou encore la gestion des espaces de biodiversité, de nature, etc. Ceci pose la question de la participation : qui participe et pourquoi.

“

*« L'entretien de l'espace public est primordial pour le bien vivre ensemble, il est donc impératif de prendre en compte cette dimension de gestion dans le temps dès la conception, et avec la population »*

”

*« Si l'on considère l'espace public comme un bien commun, il doit être co-construit »*

”

## TROUVER DES LIEUX COMMUNS, DE PARTAGE, DE SOCIALISATION POUR LA SANTÉ

Plusieurs pistes de réflexion et questionnements ont été exprimées :

- une approche complémentaire de l'offre de soin plutôt que concurrente en favorisant les mutualisations, coopérations entre territoires ;
- faciliter encourager le développement de centres de soins, maisons de santé, innovantes (mutualisés, mobiles, tiers-lieux) ;
- développer les transports à la demande pour les publics les plus éloignés de l'offre de soin ;

- faire évoluer les maisons de santé vers des tiers-lieux médicaux, maisons de santé. Permettant d'avoir une diversité d'offre pour répondre à une complexité de besoins ;
- relier le déploiement de la télémédecine à l'aménagement du territoire, sans creuser la fracture numérique ;
- quelles conditions pour permettre l'installation des professionnels de santé, notamment féminin.

“

*« Rendre l'espace public « comestible » développer les surfaces disponibles pour les jardins partagés, collectifs, associatifs... planter des arbres fruitiers d'alignement dans les rues, des vergers dans les parcs publics »*

”

”

*Les réflexions qui restent à mener :*

- **Quelles stratégies de développement de l'offre de service ?**



# SUITE À CETTE PREMIÈRE SESSION D'ATELIERS, LA CONCERTATION SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE DU SCOT SE POURSUIT...



## PARTICIPEZ À CE GRAND RENDEZ-VOUS DÉMOCRATIQUE

Exprimez votre point de vue, réagissez aux propositions, parlez-en autour de vous

### ► Débattre en ligne

Connectez-vous sur [Cartodebat.fr/scotsud54](https://Cartodebat.fr/scotsud54)

et apportez votre contribution sur une ou plusieurs thématiques :



Habitat



Mobilités



Services à la population



Équipements publics



Agriculture et alimentation



Qualité urbaine



Énergies renouvelables



Emploi



Paysages et ressources naturelles



Commerces



Biodiversité



Ou tout autre sujet



Pour rejoindre le débat en ligne :  
Flashez-moi

## OU

### ► Participez à une réunion publique

Rapprochez-vous de votre mairie ou de votre intercommunalité pour connaître les rendez-vous proches de chez vous ou retrouvez les dates sur :

[www.nancysudlorraine.fr](http://www.nancysudlorraine.fr)



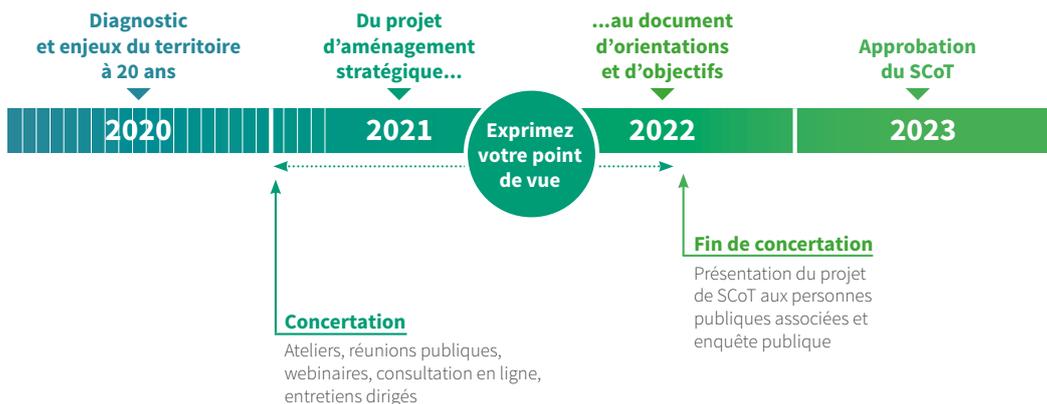
« Ma contribution va ainsi participer au futur visage de notre territoire ! »

## QUE VA DEVENIR MA CONTRIBUTION ?

Toutes les contributions seront analysées et synthétisées sur la plate-forme Cartodébat.

À partir de ces travaux, les élus du Comité syndical Nancy Sud Lorraine délibéreront et feront des choix pour établir le contenu du SCoT.

L'approbation et l'entrée en vigueur du nouveau SCoT sont prévues en 2023.



- RÉVISION -  
• **SCOTSUD54**

ATELIERS DU PROJET  
D'AMÉNAGEMENT  
STRATÉGIQUE